

CONTRAT D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Modalités pratiques, relationnelles et éducatives de l'accueil

1 Préambule

Le présent projet d'accueil personnalisé a pour objectif de définir les principales modalités d'accueil de l'enfant chez l'assistant-e maternel-le.

Il permet aux parents et à l'assistant-e maternel-le d'échanger sur les habitudes de l'enfant, son rythme, ses besoins, ses repères, les règles de sécurité et l'organisation quotidienne.

Ce document contribue à construire une relation de confiance autour de l'enfant. Il ne remplace pas le contrat de travail : il le complète sur les aspects pratiques, éducatifs et relationnels de l'accueil.

Il pourra être révisé en fonction de l'âge de l'enfant, de son évolution ou des besoins exprimés par les parents et l'assistant-e maternel-le.

2 Identification de l'enfant et des parties

Ce projet d'accueil concerne l'accueil de l'enfant **Lucas Petit** né(e) le **25/10/2025**, entre les parents **Madame Marie Petit** et **Monsieur Jean Petit** et l'assistant-e maternel-le **Madame Sophie Martin**, à son domicile situé à l'adresse suivante : **456 Avenue Fictive, 75002, Paris FRANCE**.

Ce projet d'accueil a été établi le _____.

3 Environnement familial et repères de l'enfant

Précisez l'environnement familial de l'enfant (prénoms et âges des frères et sœurs, y a-t-il des beaux-parents, des demi-frères ou sœurs, autres informations utiles ?...)

.....

.....

.....

.....

.....

4 Cadre d'accueil et période de familiarisation

L'accueil se déroule au domicile de l'assistant-e maternel-le ou, lorsque le contrat le prévoit, au sein d'une MAM. Les parents et l'assistant-e maternel-le échangent sur les espaces utilisés par l'enfant, les personnes présentes et les règles propres au lieu d'accueil.

Pièces ou espaces accessibles à l'enfant

- | | |
|---|---|
| ☐ Salon | ☐ Salle de jeux |
| ☐ Chambre pour la sieste | ☐ Cuisine |
| ☐ Salle de bain | ☐ Jardin / extérieur |
| ☐ Terrasse / cour | ☐ Autre : |

Personnes présentes au domicile pendant l'accueil

Autres enfants accueillis :

Présence d'animaux : ☐ Oui ☐ Non

Période de familiarisation

La période de familiarisation permet à l'enfant, aux parents et à l'assistant-e maternel-le de faire progressivement connaissance. Elle aide l'enfant à découvrir son nouveau lieu d'accueil, à prendre ses repères et à vivre plus sereinement la séparation.

Période de familiarisation prévue	(oui / non)
Date de début	
Durée prévue	
Présence du parent	(oui / non / partielle)

Organisation prévue :

.....

.....

.....

Observations particulières :

.....

.....

.....

5 Habitudes, séparation et transmissions

Les objets familiers, les petits rituels et les habitudes de l'enfant sont des repères importants. Ils peuvent l'aider à se sentir en sécurité, à mieux vivre les séparations et à retrouver une continuité entre la maison et le lieu d'accueil.

Repères affectifs de l'enfant

- | | |
|--|---|
| ☐ Doudou | ☐ Tétine |
| ☐ Objet familial | ☐ Musique / berceuse |
| ☐ Vêtement avec odeur parentale | ☐ Autre : |

.....

.....

Ce qui rassure l'enfant :

.....

.....

.....

Rituel d'arrivée :

.....

.....

.....

Rituel de départ :

.....

.....

.....

Signes de fatigue, de stress ou d'inconfort :

.....

.....

.....

Transmissions

Les transmissions permettent d'assurer une continuité entre la maison et le lieu d'accueil. Elles facilitent le partage des informations importantes sur le sommeil, les repas, la santé, l'humeur ou les événements de la journée.

Les transmissions se feront principalement par

- ☐ Échange oral matin / soir
- ☐ Cahier de liaison manuscrit
- ☐ Cahier de liaison digitale
- ☐ Message dans l'application
- ☐ SMS
- ☐ Appel

Informations importantes à transmettre le matin :

Informations transmises en fin de journée :

Sujets à aborder hors présence de l'enfant si nécessaire :

Droit à la déconnexion et limites professionnelles

L'assistant-e maternel-le bénéficie d'un droit à la déconnexion. En dehors des heures et journées d'accueil, l'assistant-e maternel-le peut ne pas répondre aux sollicitations. Les échanges hors horaires doivent rester exceptionnels (urgences, imprévus).

En cas de besoin exceptionnel hors heures d'accueil, privilégier :

- ☐ Message (SMS / Application)
- ☐ Appel téléphonique
- ☐ Email
- ☐ Communication via l'application

6 Rythme quotidien, sommeil et repas

La journée type donne des repères à l'enfant et aux adultes. Elle n'a pas vocation à être rigide : elle peut évoluer selon l'âge de l'enfant, sa fatigue, sa santé, les sorties prévues ou les besoins du groupe d'enfants accueillis.

Accueil du matin :

Temps de jeux et d'éveil :

Repas :

Sieste / temps calme :

Sorties éventuelles :

Départ du soir :

Sommeil et repos

Le sommeil participe au bon développement de l'enfant. Chaque enfant possède son propre rythme, ses signes de fatigue et ses rituels d'endormissement.

Rythme de sommeil habituel :

Lieu de sommeil chez l'assistant-e maternel-le :

.....

.....

.....

Recommandations particulières :

.....

.....

.....

Rituels d'endormissement

- ☐ Doudou
- ☐ Turbulette / gigoteuse
- ☐ Obscurité
- ☐ Musique / berceuse
- ☐ Autre
- ☐ Tétine
- ☐ Pénombre
- ☐ Porte entrouverte
- ☐ Réveil naturel privilégié

L'enfant sera couché dans un couchage adapté à son âge et à sa morphologie. Pour les bébés, le couchage sur le dos est privilégié, sans oreiller, sans couette, sans bijou ni cordon autour du cou.

Repas et alimentation

Le repas est un moment important de la journée. Il participe à la santé de l'enfant, mais aussi à son éveil, à son autonomie, à la découverte des goûts et au plaisir de partager un temps convivial.

Repas fourni par	(parents / assistant-e maternel-le / organisation mixte)
Goûter fourni par	(parents / assistant-e maternel-le / organisation mixte)

Biberons, lait ou allaitement :

.....

.....

.....

Habitudes alimentaires :

.....

.....

.....

Allergies, intolérances, régime particulier ou aliments à éviter :

.....

.....

.....

.....
.....
Attitude éducative convenue pendant les repas :

.....
.....
.....
Une annexe relative à la santé de l'enfant pourra compléter ce projet d'accueil en cas d'allergie, d'intolérance, de régime particulier ou de protocole spécifique.

7 Hygiène, change et acquisition de la continence

Les soins d'hygiène et les temps de change sont des moments de proximité avec l'enfant. Ils doivent être réalisés dans le respect de son confort, de son intimité, de sa pudeur et de ses habitudes.

Produits utilisés

☐ Eau

☐ Liniment

☐ Crème de change

☐ Coton

☐ Sérum physiologique

☐ Lingettes

Produits à éviter :

.....
.....

Couches fournies par	
Linge sali entretenu par	
L'enfant est en cours d'acquisition de la continence	(oui / non / non concerné à ce stade)

Modalités d'accompagnement convenues :

.....
.....
.....
L'acquisition de la continence sera accompagnée progressivement, dans le respect du rythme, de l'intimité et de la maturité de l'enfant.

8 Éveil, activités, écrans et règles éducatives

L'éveil de l'enfant se construit dans les gestes du quotidien, les jeux, les échanges, les sorties, les chansons, les histoires, les manipulations, les temps libres et les découvertes.

L'objectif n'est pas de "faire beaucoup", mais de proposer un environnement adapté à l'âge, au rythme et aux centres d'intérêt de l'enfant.

Activités proposées pendant l'accueil

- | | |
|--|--|
| ☐ Jeux libres | ☐ Lecture |
| ☐ Chansons | ☐ Musique |
| ☐ Motricité libre | ☐ Activités manuelles |
| ☐ Promenades | ☐ Jeux d'imitation |
| ☐ Jardinage | ☐ Cuisine adaptée |
| ☐ Relais Petite Enfance | ☐ Bibliothèque |
| ☐ Ludothèque | ☐ Parc |

Centres d'intérêt de l'enfant :

Attentes particulières des parents :

Écrans

La place des écrans doit être clarifiée dès le début de l'accueil. Le jeune enfant a besoin d'interactions, de mouvement, de langage, d'exploration et de relations directes avec les adultes.

Enfant de moins de 3 ans

Conformément à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, il est interdit d'exposer un enfant de moins de trois ans à un écran pendant l'accueil. **Cette interdiction est renforcée depuis juillet 2025.**

Cette interdiction concerne notamment la télévision, le smartphone, la tablette, l'ordinateur, la console ou les jeux vidéo, ainsi que tout contenu numérique montré à l'enfant comme une vidéo, un dessin animé ou un programme destiné à l'occuper ou à l'apaiser.

L'assistant-e maternel·le s'engage à ne pas exposer l'enfant de moins de trois ans aux écrans pendant le temps d'accueil.

Enfant de 3 ans et plus

Pour les enfants de trois ans et plus, les parties conviennent de la règle suivante :

- ☐ Aucun écran pendant l'accueil
- ☐ Aucun écran sauf situation exceptionnelle convenue avec les parents
- ☐ Autre organisation précisée ci-dessous

Précisions :

.....
.....
.....

Dans tous les cas, les écrans ne sont pas utilisés comme moyen habituel d'occupation, de distraction ou d'apaisement.

L'usage du téléphone par l'assistant-e maternel-le reste limité aux besoins professionnels, aux transmissions avec les parents, à l'utilisation de gestion administrative ou aux situations de sécurité.

Règles éducatives, émotions et limites

L'enfant a besoin d'un cadre stable, cohérent et sécurisant pour grandir. Les règles, les limites et l'accompagnement des émotions sont discutés entre les parents et l'assistant-e maternel-le afin de garantir une continuité éducative.

Règles de vie importantes :

.....
.....
.....

Politesse et vie collective :

.....
.....
.....

Respect du matériel, des livres et des jouets :

.....
.....
.....

Attitude convenue face aux pleurs :

.....
.....
.....

Attitude convenue face aux colères ou frustrations :

.....
.....
.....

Gestion des conflits entre enfants :

.....

Autonomie encouragée :

Points non négociables des parents :

Points non négociables de l'assistant-e maternel-le :

9 Sorties, santé et sécurité

Les sorties participent à l'éveil de l'enfant. Elles doivent être organisées dans un cadre clair, avec des modalités connues des parents.

Sorties habituelles envisagées

☐ Promenade

☐ Relais Petite Enfance

☐ Ludothèque

☐ Autre

☐ Parc

☐ Bibliothèque

☐ École

Matériel de déplacement utilisé

☐ Poussette

☐ Vélo

☐ Siège auto

☐ Porte-bébé

☐ Vélo-cargo

Déplacements en voiture envisagés	(oui / non)
Conduites scolaires envisagées	(oui / non)

Précisions :

Les autorisations de transport et de déplacement sont précisées dans l'annexe dédiée.

Santé, maladie et traitements

Le suivi médical de l'enfant relève des parents. Toutefois, certaines informations sont indispensables pour permettre un accueil sécurisé : allergies, traitements, régime particulier, maladie chronique ou conduite à tenir en cas d'urgence.

Allergies connues :

Traitement régulier ou besoin de santé particulier :

Accueil de l'enfant malade et situations incompatibles avec l'accueil :

Les informations médicales, les autorisations de soin, les modalités d'intervention d'urgence et les conditions d'accueil de l'enfant malade sont précisées dans les annexes dédiées lorsqu'elles sont nécessaires.

Sécurité au domicile

La sécurité de l'enfant est une condition essentielle de la qualité d'accueil.

Les règles suivantes sont convenues

- ☒ Le domicile est non-fumeur pendant l'accueil
- ☒ Les produits dangereux sont hors de portée des enfants
- ☒ Les médicaments sont hors de portée des enfants
- ☒ L'enfant n'est jamais laissé seul avec un animal
- ☒ L'enfant n'est jamais laissé sans surveillance
- ☒ Les bijoux ou colliers d'ambre sont interdits pendant l'accueil

Recommandations particulières :

10 Fournitures, annexes, points particuliers et signatures

Vestiaire, fournitures et matériel

Pour assurer le confort de l'enfant tout au long de la journée, il est important de définir à l'avance le matériel et les fournitures nécessaires.

Élément	Parents	Ass.Mat.	Non concerné	Commentaire
Couches	☐	☐	☐	
Produits de change	☐	☐	☐	
Biberons	☐	☐	☐	
Lait	☐	☐	☐	
Repas	☐	☐	☐	
Goûter	☐	☐	☐	
Doudou	☐	☐	☐	
Téti	☐	☐	☐	
Vêtements de change	☐	☐	☐	
Turbulette / gigoteuse	☐	☐	☐	
Crème solaire	☐	☐	☐	
Chapeau / casquette	☐	☐	☐	
Tenue de pluie	☐	☐	☐	
Chaussons	☐	☐	☐	
Poussette	☐	☐	☐	
Siège auto	☐	☐	☐	
Médicaments avec ordonnance	☐	☐	☐	

Autres fournitures ou précisions :

.....

.....

.....

Annexes associées

Les photos et vidéos de l'enfant sont encadrées par une autorisation spécifique. Par défaut, aucune photo ou vidéo ne peut être diffusée sur les réseaux sociaux, dans un cadre public ou commercial sans autorisation écrite des parents.

Les personnes autorisées à récupérer l'enfant, les personnes à contacter en cas d'urgence, les autorisations liées à la santé, au transport, à l'autorité parentale et au droit à l'image sont précisées dans les annexes dédiées.

Le présent projet d'accueil peut être complété par les annexes suivantes :

- ☐ Autorisation relative à l'autorité parentale
- ☐ Autorisation de délégation en cas d'urgence
- ☐ Autorisation d'intervention d'urgence
- ☐ Autorisation des personnes à contacter
- ☐ Autorisation des personnes autorisées à récupérer l'enfant
- ☐ Autorisation relative à la santé de l'enfant
- ☐ Autorisation de transport
- ☐ Autorisation de droit à l'image
- ☐ Attestation relative à l'accueil de l'enfant malade
- ☐ Attestation relative aux indemnités de repas

Points particuliers

Chaque accueil est unique. Cette partie permet de noter les besoins spécifiques de l'enfant, les contraintes particulières des parents ou de l'assistant-e maternel-le, ainsi que les accords qui n'auraient pas été abordés précédemment.

Besoins particuliers de l'enfant :

.....

.....

.....

Contraintes particulières des parents ou de l'assistant-e maternel-le :

.....

.....

.....

.....

.....

Accords spécifiques :

.....

.....

.....

Points à revoir ultérieurement :

Révision du projet d'accueil

Le projet d'accueil est un document vivant. Il peut évoluer avec l'enfant, son âge, son développement, son rythme ou les besoins exprimés par les parents et l'assistant-e maternel-le.

Date de prochaine révision envisagée : _____

Signatures

Par leur signature, les parties reconnaissent avoir échangé sur les modalités d'accueil de l'enfant et s'engagent à respecter les dispositions prévues dans le présent projet d'accueil, dans l'intérêt de l'enfant.

Fait à _____, le 08/07/2026.

Signatures précédées de la mention "Lu et approuvé".

LE PARENT EMPLOYEUR

Petit Marie

Date et signature

L'ASSISTANT-E MATERNEL-LE

Martin Sophie

Date et signature